



<b>COMPTE-RENDU</b> <b>Réunion du Conseil municipal</b> <b>du 8 DECEMBRE 2014</b>
---

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
Secrétariat Général

Membres présents : Pierre-Marie CHARVOZ, Jean-Paul MARGUERON, Marie-Paule GRANGE, Philippe GEORGES, Sandrine TESTON, Patricia SONZOGNI, Lucie DI CANDIDO, Pierre GROS, Georges NAGI, Daniel MEINDRE, Michel BONARD, Pierre GADEN, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie LAURENT, Marie-Christine GUERIN, Isabelle BRUN, Dominique JACON, Mario MANGANO, Sophie PELLETIER (arrivée à 19h34), Ségolène BRUN, Valérie DENIS, Josiane VIGIER, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Florence ARNOUX-LE BRAS, Daniel DA COSTA.

Membres absents : Catherine RECROSIO, Françoise MEOLI (procuration à Pierre GADEN), Sophie PELLETIER (procuration à Michel BONARD jusqu'à 19h34), Laurent DE MONTGOLFIER (procuration à Philippe ROLLET).

**Secrétaire de séance** : Lucie DI CANDIDO.

Diffusion : Conseil municipal, services municipaux, presse.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Joseph BLANC, maire de SAINT-ETIENNE-DE-CUINES, récemment décédé.

Il soumet à l'approbation des conseillers, le compte rendu du conseil municipal du 3 novembre 2014.  
Florence ARNOUX-LE BRAS souhaite que des modifications soient apportées à ce compte rendu :

**Page 2 dernier paragraphe qui commence par « S'agissant des commentaires sur le tableau 7... »,** remplacer « à la demande de Florence ARNOUX LE BRAS » par :

« Florence ARNOUX LE BRAS constate une dégradation de la situation financière sur la période examinée 2008-2012 : une augmentation des recettes de fonctionnement de 1 % et une augmentation des charges de fonctionnement de 20 % entre 2007 et 2010 avec une augmentation des charges de personnel de 11,5 % puis une stabilisation entre 2010 et 2012 avec un risque d'effet ciseau. Elle demande s'il est prévu d'augmenter de nouveau les recettes en utilisant le levier fiscal ».

**Page 3 après le premier paragraphe qui commence par « Concernant les investissements... »** ajouter un paragraphe :

« Florence ARNOUX LE BRAS ajoute que l'évolution à la baisse de la capacité d'autofinancement de la commune demande que l'on soit vigilant, comme l'indique le rapport de la Chambre Régionale des Comptes en page 18. La capacité d'autofinancement était de 990 000 € au Compte Administratif 2013 et prévue à 300 000 € dans le Budget Primitif 2014. Elle demande si l'on sait à quoi l'on peut s'attendre réellement en 2014.

*Jean-Paul MARGUERON répond que c'est trop tôt pour le dire, qu'il y avait une différence importante en 2013 entre le Budget Primitif et le Compte Administratif mais qu'il faut effectivement veiller à l'évolution de la capacité d'autofinancement.*

**Page 3 à la suite du paragraphe commençant par « S'agissant de l'Office du Tourisme... »** ajouter un paragraphe :

« Florence ARNOUX LE BRAS fait la remarque que la transparence est d'autant plus importante qu'à la page 18, le rapport mentionne « une priorité accordée au développement touristique et à l'animation culturelle ».

*Jean-Paul MARGUERON répond qu'il n'y a pas de priorité accordée au développement touristique et à l'animation culturelle et que le budget de l'Etablissement Public et Commercial a été fait à partir des budgets de l'Office du Tourisme et de la Direction des Affaires Culturelles, en prenant comme référence les années 2008-2009 ».*

Ces remarques étant prises en compte, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## **1. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013**

Monsieur Jean-Claude PETTIGIANI, Président du SIA présente le bilan et rappelle que 6 communes constituent le SIA : Hermillon, Jarrier, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Pancrace et Villargondran, soit 12 036 habitants raccordés.

L'objectif du SIA est de mutualiser les moyens et rendre le système d'assainissement plus efficace par le transport et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales. Ce rapport 2013 se décompose en 3 parties :

- Le bilan épuratoire de l'usine de dépollution,
- Les coûts d'exploitation,
- Les événements majeurs qui ont marqué l'année 2013.

### **Le bilan épuratoire**

L'usine de dépollution a traité 846 141 m<sup>3</sup> d'eaux usées en 2013 soit une augmentation de 0.88 % par rapport à 2012, ce qui représente 55 % de la capacité hydraulique maximale de la station. L'usine a également réceptionné 691 m<sup>3</sup> de sous-produits d'épuration tels que les matières de vidange issues des fosses septiques individuelles non raccordées et des graisses venant des restaurants notamment ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente. La vente des produits de dépotage de graisses et matières de vidange a généré une recette de 30 439 € HT. La production de boues transportées et incinérées sur le site de SAVOIE DECHETS a été de 1 095 tonnes avec une siccité (taux de matières sèches) de 18.91 % ce qui représente une augmentation de plus d'un point et une masse à incinérer de plus de 12 % par rapport à 2012.

Le coût du transport ayant fortement augmenté de près de 35 %, le coût lié à l'évacuation et à l'incinération des boues représente 85 230 € et est en augmentation de 14.61 %. Le coût d'une tonne de boues est de 77.87 € HT, soit une hausse de près de 8 %.

### **Les coûts d'exploitation**

L'objectif de l'année 2013 était de travailler sur l'économie énergétique qui s'est traduit par une baisse de la consommation de 10 % et une baisse des coûts de 4.42 % grâce essentiellement à des réglages des équipements. La consommation d'eau potable de l'usine a baissé de 9.85 % due à l'optimisation de l'eau recyclée. L'utilisation de réactifs pour la déshydratation est stable et représente une dépense de 20 195 € alors que les coûts de traitement des odeurs ont baissé de 21.83 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation du coût de traitement des graisses est en augmentation de 5 %. Le coût lié au travail des agents s'est stabilisé à 163 901 € malgré un volume horaire supérieur de 30 %. Cette augmentation est imputable à l'embauche d'une stagiaire à hauteur de 800 heures et à des problèmes liés au poste de relevage. La recette de l'agence de l'eau liée à la prime pour bonne épuration est en forte diminution de moins 30 % qui représente 56 469 €. Elle était en diminution suite à la non-conformité du système d'auto-surveillance du déversoir du poste Gavarini, d'où la pénalité de 50 % de la prime. Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 461 953,02 € et sont constituées pour 1/3 de frais de personnel et 2/3 de charges à caractère général et de gestion courante. Quant aux recettes de fonctionnement elles sont composées de 87 % de participation des communes adhérentes et de subventions d'exploitation (prime d'épuration). La participation de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne est de 230 593 € soit 67.56 % du versement global des communes. En 2013, le coût d'exploitation par habitant raccordé est de 38.38 € soit une hausse de 8.44 %. En cause essentiellement l'augmentation du traitement des boues et la diminution du nombre d'habitants raccordés. Le traitement d'un m<sup>3</sup> d'effluent domestique revient à 0.55 € (pour 0.51 € en 2012).

### **Les événements majeurs qui ont marqué l'année 2013**

Frank DERRIER a pris ses fonctions de responsable de l'usine de dépollution en début d'année. Mademoiselle Cécile DEYMONNAZ a débuté son stage d'une période de 6 mois en avril en vue de l'amélioration des analyses de laboratoire. Les services de la police de l'eau ont réalisé un contrôle inopiné de l'usine. Le rapport qui s'en est suivi est tout à fait favorable et fait état d'un bon fonctionnement de la station. La campagne d'analyse du rejet des micropolluants a débuté en septembre conformément à la législation. En octobre, Jean-Jacques BEROU, responsable du service eau, assainissement, environnement a pris sa retraite et a été remplacé par Rodrigue VEYRAT. En fin d'année, trois bennes de boues ont été bloquées à l'entrée du portique de sécurité du site de SAVOIE DECHETS pour cause de radioactivité. Après mise en quarantaine pendant une semaine, cette pollution d'origine sans doute médicale a disparu.

Le système de contrôle du débit de surverse du poste 600 m<sup>3</sup> au stade Gavarini a été accepté par l'Agence de l'Eau.

En conclusion, pour l'année 2013, les ratios d'abattement de la pollution prise en charge par l'usine sont maintenus par rapport à 2012. Cela démontre que le fonctionnement de l'usine est pérenne malgré les mouvements de personnel durant cette période.

L'accent est mis sur la formation et les postes coûteux comme les boues et l'électricité.

Des protocoles d'analyses pour le laboratoire ont été mis en place afin de sécuriser et améliorer l'exploitation de l'usine.

Philippe ROLLET constate une diminution des graisses collectées essentiellement due à la restauration (page 8 du rapport). Il précise qu'un travail important a été fait dans ce domaine.

Concernant la borne de puisage (page 13 du rapport), il remarque qu'il n'y a plus qu'un m<sup>3</sup> en 2013 alors qu'en 2010 il y avait 2 m<sup>3</sup>. Jean FOURREAU explique que la borne de puisage est un équipement conditionné à l'entrée de l'usine qui distribue de l'eau traitée. On peut utiliser cette eau pour l'arrosage. La réglementation s'est durcie et son utilisation est maintenant limitée à l'arrosage de jardinières.

Jean-Paul MARGUERON précise que les services techniques récupèrent l'eau dans la nappe phréatique au niveau du Centre Technique Municipal.

Philippe ROLLET remarque également (page 17 du rapport) une augmentation du nombre d'heures effectuées par le personnel en 2013 par rapport aux autres années (personnel SIA et personnel administratif). Par contre, il y a

une baisse du coût total des heures normales et des astreintes en 2013 par rapport à 2012. Rodrigue VEYRAT précise que cela s'explique par l'embauche de personnes intérimaires en 2012 (donc un coût plus élevé) et qu'en 2013 l'embauche d'une stagiaire a fait diminuer le coût.

Françoise COSTA demande des explications concernant la prime d'épuration de l'Agence de l'Eau. Jean-Claude PETTIGIANI lui précise que le système de contrôle de débit de surverse du poste de 600 m3 a été accepté par l'Agence de l'Eau et qu'en 2014 la prime a été versée en totalité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Le rapport annuel sur l'activité de l'exercice 2013, adopté en conseil syndical du SIAR du 4 mars 2014, a été transmis par son président à Monsieur le Maire de Saint-Jean-de-Maurienne, l'invitant à faire porter sa présentation à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de l'assemblée mais demande au Conseil de prendre acte de cette présentation.

L'ensemble des conseillers prend acte de cette présentation.

## **2. EPIC « SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE TOURISME & EVENEMENTS » - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire indique que le rapport d'activités 2014 sera présenté début 2015.

Il précise que l'article L2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le budget de l'EPIC « Saint-Jean-de-Maurienne Tourisme & Evènements » doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Le budget primitif 2015 de l'EPIC « Saint-Jean-de-Maurienne Tourisme & Evènements » a été adopté par le Comité de Direction le 24 octobre 2014.

Il demande à Carine LEVENEUR, Directrice Adjointe de l'Office de Tourisme de présenter le budget primitif 2015 de l'EPIC, qui se monte à 1 358 750 € en recettes et dépenses de fonctionnement, à 24 000 € en recettes d'investissement et à 24 000 € en dépenses d'investissement.

Daniel DA COSTA demande pourquoi certaines animations comme la nuit du rock, le marché au clair de lune, la nuit de la magie ne sont pas reconduites en 2015. Philippe GEORGES précise qu'il a fallu faire des choix, que 2015 sera une année exceptionnelle avec le Tour de France.

Françoise COSTA demande si ces animations ont été des « flops » les années précédentes pour ne pas être reconduites.

Monsieur le Maire précise que le marché au clair de lune a été une réussite en 2014 mais que pour 2015 il faut faire des choix. Il ajoute qu'il y aura de nouveau des animations en 2016 et qu'il en reste d'ailleurs en 2015 : fête du pain, festival de théâtre...

Jean-Paul MARGUERON précise que l'organisation d'un marché au clair de lune organisé par les commerçants pourrait être envisagée.

Florence ARNOUX LE BRAS fait remarquer à l'assemblée qu'il y a eu deux marchés au clair de lune en 2013, un seul en 2014 et qu'il n'y en aura pas en 2015. Jean-Paul MARGUERON explique que le premier marché au clair de lune de 2013 a bien marché, le 2<sup>ème</sup> beaucoup moins, d'où la décision de n'en organiser qu'un seul en 2014.

Daniel DA COSTA indique que l'été 2015 va être long avec toutes ces animations qui sont supprimées.

Philippe GEORGES précise qu'il reste tout de même : la semaine culturelle, les fêtes de la Saint Jean, le festival du théâtre, le tour de France, la fête du pain. Le programme sera encore chargé.

Françoise COSTA constate - 30 % au niveau de la culture et - 40 % au niveau de l'animation en 2015.

Florence ARNOUX LE BRAS souhaite avoir des précisions sur la rubrique communication/promotion.

Carine LEVENEUR explique qu'il s'agit de la partie encarts publicitaires (encarts publicitaires que l'on retrouve dans le magazine Alpi Grimpeurs, dans le Dauphiné Libéré, etc...), des petits objets promotionnels que l'office de tourisme donne lors des séminaires.

Françoise COSTA pose plusieurs questions concernant le Tour de France : a-t' on des informations concernant la communication, connaît-on déjà le nombre de personnes qui vont loger à Saint-Jean-de-Maurienne ? Monsieur le Maire lui répond qu'un point précis sera fait lors du prochain comité directeur de l'EPIC.

Florence ARNOUX LE BRAS précise que le tour de France n'apporte pas de création d'emploi sur Saint-Jean-de-Maurienne.

Monsieur le Maire donne à l'assemblée la liste des événements 2015 : 14 mars : carnaval, 16 mai : la nuit des musées, du 30 mai au 14 juin : la quinzaine culturelle, du 18 au 21 juin : la caravane du Tour des Pays de Savoie, 20 juin : la fête de la musique, 27 et 28 juin : les fêtes de la Saint-Jean, 12 juillet : les lacets Mauriennais, 13 juillet : feu d'artifices, 19 juillet : départ de l'étape du tour de France, 23 juillet : arrivée de l'étape, 24 juillet : départ de l'étape, 30 juillet au 2 août : festival de Saint-Jean-de-Maurienne, 6 août : fête du pain, 19 et 20 septembre : journées du patrimoine, 11 au 13 décembre : marché de Noël.

#### **Sophie PELLETIER arrive en séance à 19h34.**

Philippe ROLLET estime que vu le peu d'hébergements touristiques à Saint-Jean-de-Maurienne les retombées économiques seront faibles. Michel BONARD précise les montants : 2.5 à 3 millions d'euros pour une étape, selon une étude de la Chambre de Commerce et d'Industrie, sans compter les bénéfices en termes de notoriété. Mais c'est pour toute la zone, pas uniquement pour Saint-Jean-de-Maurienne.

Florence ARNOUX LE BRAS demande si un recensement des logements disponibles a été fait sur Saint-Jean-de-Maurienne. Elle précise qu'un recensement a été fait à La Toussuire avant même de demander une étape du tour.

Carine LEVENEUR précise qu'une liste de tous les hébergements a été établie sur Saint-Jean-de-Maurienne et sur toute la Maurienne puisque le 22 octobre 2014 au soir tous les hébergements touristiques de Saint-Jean-de-Maurienne étaient complets.

Philippe ROLLET ajoute qu'une semaine après, tout était complet à La Toussuire également.

Jean-Paul MARGUERON indique que « Quand le tour de France va à Modane, c'est super, quand le tour vient à Saint-Jean, c'est une catastrophe pour Saint-Jean. Si Saint-Jean n'avait pas été là, depuis 2006, 2010, 2012 la vallée de la Maurienne ne serait pas connue comme elle est connue pour les vélos. Saint-Jean-de-Maurienne a pris les devants, Saint-Jean-de-Maurienne est devant et dans 10 ans on dira merci à la ville de Saint-Jean-de-Maurienne pour ce qu'elle a fait ».

Daniel MEINDRE précise que Saint-Jean-de-Maurienne n'est pas une ville touristique comme une station. C'est une ville de résidences principales. Il indique qu'aucun logement ne sera loué pour 3 ou 4 jours pour y passer des vacances. Saint-Jean-de-Maurienne n'est pas une station mais une sous-préfecture avec des résidences principales, des industries, des commerces.

Monsieur le Maire indique que c'est un très grand honneur que nous a fait la société ASO. Il note que le plus grand domaine cyclable du monde n'est pas arrivé par hasard, il a été travaillé avec le Syndicat du Pays de Maurienne. Il ajoute que la communication est très importante et qu'il faut toujours l'améliorer.

Florence ARNOUX LE BRAS demande quand un nouvel hôtel sera construit à Saint-Jean-de-Maurienne. Elle précise que Monsieur le Maire avait annoncé la construction de deux nouveaux hôtels à Saint-Jean-de-Maurienne mais que rien n'est fait fin 2014. Monsieur le maire précise qu'il faut trouver des investisseurs.

Ségolène BRUN souhaite avoir quelques précisions sur les rubriques « partenaires » et « produits packagés ». Carine LEVENEUR précise que la rubrique « partenaires » correspond au guide du partenariat envoyé aux partenaires de l'Office de Tourisme. La rubrique « produits packagés » correspond à des prestations achetées à la journée (musée des costumes, musée Opinel, restauration).

Vote à l'unanimité.

### 3. FINANCES

#### a. Tarifs 2015

Jean-Paul MARGUERON présente le document étudié lors de la commission des finances du 27 novembre 2014. Il propose de le détailler rubrique par rubrique.

Concessions et redevances funéraires : augmentation moyenne de 2 % sauf pour les vacations de police 4 %.

Espace culturel : augmentation entre 3 et 4 % sur la plupart des postes. Pas d'augmentation pour les ouvrages perdus.

Location de matériel : augmentation entre 3 et 4 %.

Travaux, location de véhicules : il s'agit de travail interservices. Pas de travail avec des personnes privées.

Possibilité de prêter du matériel aux communes extérieures dans des cas très exceptionnels (en cas de crue par exemple).

Taxes pour utilisation des services publics et du domaine : droits de place sur le marché, les fêtes foraines, les gens du voyage et les cirques.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réexaminer les tarifs des fêtes foraines lors d'une prochaine réunion de la commission des finances et qu'ils seront votés lors d'un prochain conseil municipal.

Augmentation entre 2 et 4 % pour les marchés. Une modification a été apportée pour le marché aux fleurs de la Toussaint (passé du mètre linéaire au mètre carré). Josiane VIGIER demande à quelle date la commission foires et marchés s'est réunie la dernière fois. Jean-Paul MARGUERON précise qu'elle ne s'est pas réunie récemment et que c'est Daniel BARD, chef de poste de la Police Municipale qui a fait cette proposition.

Josiane VIGIER demande qu'un compte rendu de la commission foires et marchés soit fait après chaque réunion, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Augmentation également sur les abonnements qui passent de 26.70 € à l'année pour le mètre linéaire à 28 €.

Un nouveau tarif est applicable pour les gens du voyage : séjour par jour et par emplacement : 5 €, principalement pour encaisser le prix de l'eau qui est mise à leur disposition + une caution de 100 € sera dorénavant demandée.

Cirques : augmentation du prix par jour. Pas d'augmentation sur le prix de la caution.

Exposition de véhicules devant le théâtre ou sur le forum : augmentation de 3 ou 4 %.

Droits de voirie : augmentation de 2 %.

Location d'équipements sportifs (surtout pour les clubs extérieurs) : petite augmentation.

Salles communales : augmentation d'un euro ou deux euros en moyenne.

Tarifs de l'eau : une demande a été faite aux services de faire des investissements sur les prochaines années (2015-2020). 1 % de renouvellement de matériel est prévu.

Une augmentation de 3 % est prévue sur la facture d'eau pour un foyer type (4 personnes pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an).

Jean-Paul MARGUERON précise que les tarifs de l'eau sont très raisonnables (3.10 € TTC/m<sup>3</sup> tout compris) par rapport à la moyenne départementale (3.47 €) et à la moyenne nationale (4.30 €).

Le remplacement des compteurs s'effectue petit à petit. Un vieux compteur marque une consommation plus faible que la réalité.

Le prix de l'abonnement sera retravaillé l'année prochaine.

Florence ARNOUX LE BRAS demande des précisions sur la perte des volumes consommés. Jean-Paul MARGUERON lui répond qu'il ne l'a pas encore pour cette année (les relevés ne sont pas encore terminés).

Vote à l'unanimité : 6 abstentions : Josiane VIGIER, Philippe ROLLET, Françoise COSTA, Laurent DE MONTGOLFIER, Florence ARNOUX LE BRAS, Daniel DA COSTA.

#### **b. Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

Monsieur le Maire informe que le Trésorier Principal a transmis à la commune des créances devenues irrécouvrables et propose au conseil municipal d'admettre ces créances en non-valeur. Ces titres de recettes pour des raisons diverses n'ont pu faire l'objet d'un recouvrement.

Ils concernent :

- Le budget annexe de l'eau pour un montant de 4 761,10 € et de 884,80 €, soit un total de **5 645,90 €**,
- Le budget annexe de l'assainissement pour un montant de 1 003,54 € et de 20,68 €, soit un total de **1 024,22 €**.

L'admission en non-valeur est une procédure qui a pour objet de faire disparaître de la comptabilité communale des créances jugées irrécouvrables. Techniquement, l'admission en non-valeur se traduit par l'émission d'un mandat, donc par une dépense inscrite au budget, qui vient en compensation des titres de recettes correspondant aux créances irrécouvrables.

Vote à l'unanimité.

**c. Subvention exceptionnelle**

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Licenciés de SOMFY »

Sur proposition de sa commission des finances, afin de soutenir l'action des salariés licenciés qui ont constitué une association « Les licenciés de SOMFY » pour défendre leurs intérêts, considérant par ailleurs que la situation de l'emploi en Maurienne et notamment l'emploi des femmes nécessite la plus grande vigilance, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 €, à l'association « Les licenciés de SOMFY » et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014.

Jean-Paul MARGUERON précise que 95 personnes sur 100 employés adhèrent à cette association.

Elles ont payé de leurs propres deniers un avocat (ténor du Barreau de Paris) pour les défendre.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a récemment reçu avec Jean-Paul MARGUERON, Président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne la Présidente de l'association et quelques membres.

Vote à l'unanimité.

**4. GESTION DE RESSOURCES HUMAINES****a. Recrutement d'adjoints du patrimoine**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le musée continuera d'ouvrir ses portes au public en 2015 pendant les différentes périodes de vacances scolaires. Il convient de recruter du personnel pour assurer l'accueil des visiteurs et le gardiennage du musée.

Il propose, dans le respect de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, de recruter des agents non titulaires pour exercer ces fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recruter au cours de l'année 2015, un adjoint du patrimoine non titulaire horaire pour les périodes de petites vacances scolaires et jusqu'à trois agents pour la période estivale (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre). Ces agents seront rémunérés en référence à la grille de rémunération des adjoints du patrimoine de 2<sup>e</sup> classe à l'indice brut 340.

Vote à l'unanimité.

**b. Renouvellement du contrat du responsable du service eau-assainissement**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, la délibération du 24 octobre 2013 transformant un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe. En effet, du fait qu'aucun agent titulaire n'avait pu être retenu sur le poste de responsable de service, un agent contractuel expérimenté et diplômé a été recruté par un contrat à durée déterminée d'un an en référence au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe dans l'attente de la réussite au concours administratif, conformément à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Ce service municipal composé de 13 agents, maîtrise la chaîne complète de l'eau en régie directe, à savoir le captage, le transport, le traitement, le stockage, la distribution, la dépollution, la communication et la facturation aux abonnés. Il initie et développe la compétence environnement au sens large, tournée vers l'application de la législation et la relation avec l'utilisateur, dans une logique de développement durable.

Le poste de responsable du service eau-assainissement comporte de nombreuses missions (management, gestion, coordination, contrôles des activités techniques, administratives, financières...). Ce poste a fait l'objet d'une déclaration de vacance. En l'absence de sélection de candidature de fonctionnaires, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat d'engagement du responsable du service eau-assainissement à temps complet pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et cela dans l'attente de la réussite au concours administratif conformément à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il précise que la rémunération sera calculée en référence à la grille de rémunération du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à l'indice brut 397 du fait des diplômes et de l'expérience professionnelle.

Vote à l'unanimité.

**5. CONSEIL****Désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration du Collège Maurienne**

Monsieur le Maire indique que le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 modifie la composition des Conseils

d'Administration (CA) des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement. Ce décret prévoit à l'article R 421-14 portant composition des Conseils d'Administration comprenant 30 membres « 6° Deux représentants de la collectivité territoriale de rattachement ou, lorsque les compétences de celle-ci en matière de construction, de reconstruction, d'aménagement, d'entretien et de fonctionnement des collèges ou des lycées sont exercées, en application du 3° de l'article L. 3211-1-1 ou du 1° de l'article L. 4221-1-1 du code général des collectivités territoriales, par une métropole ou, en application de l'article L.1111-8 du même code, par une autre collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, un représentant de la métropole, ou de la collectivité territoriale ou de l'établissement public délégataire, et un représentant de la collectivité territoriale de rattachement » ; « 7° Deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune ».

Monsieur le Maire précise l'article R 421-33 relatif à la désignation des représentants des collectivités territoriales « Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés aux 6° et 7° de l'article R.421-14, sont désignés par l'assemblée délibérante. Lorsque les représentants d'une même collectivité territoriale sont au nombre de deux, le président de l'assemblée délibérante peut proposer la désignation d'une personne n'appartenant pas à l'assemblée délibérante comme l'un de ses deux représentants ».

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 avril 2014 désignant les représentants de la commune au Conseil d'Administration du Collège Maurienne comme suit :

<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants</u>
- Ségolène BRUN	- Isabelle BRUN
- Sandrine TESTON	- Marie-Christine GUERIN
- Laurent DE MONTGOLFIER	- Philippe ROLLET

Monsieur le Maire demande au conseil de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour représenter la Commune au Conseil d'Administration du Collège Maurienne, Etablissement Public Local d'Enseignement.

Le conseil désigne Sandrine TESTON comme représentant titulaire de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Maurienne et Ségolène BRUN comme représentant suppléant de la Commune au Conseil d'Administration du Collège Maurienne.

#### **Désignation de représentants de la commune au Conseil d'Administration du Lycée Paul Hérault (lycée polyvalent et lycée professionnel)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 avril 2014 désignant les représentants de la commune aux conseils d'administration du lycée polyvalent et du lycée professionnel Paul Hérault :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Lycée polyvalent</b>	Sandrine TESTON Isabelle BRUN Daniel DA COSTA	Marie-Christine GUERIN Sophie PELLETIER Laurent DE MONTGOLFIER
<b>Lycée professionnel</b>	Mario MANGANO Philippe GEORGES Daniel DA COSTA	Ségolène BRUN Georges NAGI Laurent DE MONTGOLFIER

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder à la désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration du Lycée Paul Hérault à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant pour le Lycée polyvalent et un représentant titulaire et un représentant suppléant pour le Lycée Professionnel, tous deux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement.

Le conseil désigne les représentants suivants de la commune au Conseil d'Administration du Lycée Paul Hérault :

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Lycée polyvalent</b>	Sandrine TESTON	Isabelle BRUN
<b>Lycée professionnel</b>	Mario MANGANO	Philippe GEORGES

Vote à l'unanimité.

#### **6. FONCIER – BOUCLAGE ANTENNE HTAS ALBIEZ-LE-JEUNE – PONT DU TILLERET – CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention relatif à la liaison souterraine moyenne tension 20 KVA qu'ERDF souhaite réaliser entre les communes de Saint-Jean-de-Maurienne et d'Albiez-le-Jeune.

L'étude de faisabilité préconise le franchissement du torrent du Merderel à l'amont du pont du Tilleret. Le tracé en rive gauche traverse une parcelle communale à usage de chemin, cadastrée section C n° 269 au lieu-dit « Champ Quinson ».

La convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, propriétaire, autorise ERDF à établir à demeure ce réseau souterrain avec ses accessoires, dans une bande de 3 mètres de largeur et sur une longueur totale d'environ 6 mètres.

La convention est conclue à titre gratuit et pour la durée des ouvrages sans modification de l'emprise initiale.

Françoise COSTA demande s'il s'agit des travaux qui sont en cours actuellement.

Jean-Paul MARGUERON lui répond par la négative.

Vote à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Marie-Paule GRANGE donne le bilan chiffré de la semaine intergénérationnelle qui a eu lieu du 10 au 18 octobre 2014. Le thème retenu cette année était « A tout âge : créatifs et citoyens ».

Environ 1 300 personnes ont participé aux différentes activités et spectacles proposés lors de cette 5<sup>ème</sup> édition. 21 activités étaient proposées.

5 services de la ville ont participé : le CCAS (Foyer de Personnes Agées, Foyer de Jeunes Travailleurs), le Conservatoire de Musique à Rayonnement Communal, la Direction de l'Education Sportive et de la Vie Scolaire, l'Espace Culturel et Archives et le service communication.

3 services de la CCCM ont proposé des animations : l'accueil de loisirs, l'espace jeunes et le relais assistantes maternelles.

8 partenaires extérieurs ont été associés : l'association cantonale d'animation, l'association des villes françaises, l'association regard collectif, le centre hospitalier, DIAPASON, l'Education Nationale, la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et l'UAM.

La programmation a été dense et diversifiée, la fréquentation très satisfaisante, toujours en croissance.

950 participants l'an dernier.

Des liens importants se sont tissés entre les services et les partenaires pour proposer ces actions en faveur des échanges entre les générations. Ce rendez-vous est ancré dans le calendrier et attendu par les différents publics. L'ambiance est conviviale, chaleureuse et familiale aux dires des participants et des partenaires.

Les actions sont installées dans le temps et suscitent toujours de très belles rencontres comme le repas des deux temps, le conte à deux voix autour du thème des jeux d'autrefois.

Cette année, de nouvelles actions ont suscité l'intérêt des participants comme « Papi, Mamie, je t'invite au resto » avec 216 participants, le bal pour tous et la flash mob (150 participants). Les participants sont demandeurs de ce type d'action et de leur renouvellement tout au long de l'année.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants et des organisateurs pour leur travail plus que sérieux et plus particulièrement le CCAS, le conservatoire de musique à Rayonnement Communal, les services vie sportive et vie scolaire, l'espace culturel et le service communication.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de quelques dates à retenir :

Conseils Municipaux :       Lundi 26 janvier 2015 à 18h30  
Lundi 2 mars 2015 à 18h30

Vœux à la population :       Jeudi 15 janvier 2015 à 18h30 au théâtre Gérard Philipe

Journée du personnel :       Vendredi 16 janvier 2015 de 14h00 à 17h30 au théâtre Gérard Philipe

Vœux au personnel :       Vendredi 16 janvier 2015 à 18h30 à la salle polyvalente des Chaudannes

Conseils Communautaires : Mardi 20 janvier 2015 à 19h00  
Lundi 23 février 2015 à 19h00  
Lundi 23 mars 2015 à 19h00

Vœux de la CCCM :       Mardi 27 janvier 2015 à 19h00

Visite guidée et complète du Centre Hospitalier       Lundi 5 janvier 2015 à 17h00



⇒ SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE (commission permanente)

- **500 €** à un propriétaire (occupant handicapé) pour amélioration de son logement,
- **2 800 €** pour la participation des élèves du collège Maurienne au plan montagne,
- **2 080 €** pour la participation des élèves du collège Maurienne au plan nautique,
- **752,50 €** pour la participation des élèves du collège Saint Joseph au plan montagne,
- **4 200 €** au titre de la subvention accordée pour le solde du financement des évaluations externes du foyer Bonne Nouvelle à Saint-Jean-de-Maurienne,
- **439 €** dans le cadre du dispositif expérimental du soutien des services d'aide à domicile. Ce montant se décompose de la manière suivante : 208 € pour le second versement en 2013 et 231 € pour le premier versement en 2014,
- **15 840 €** dans le cadre du contrat territorial troisième génération de Maurienne pour l'aménagement d'un restaurant scolaire dans l'ancienne halte-garderie,
- **1 800 €** au titre du programme départemental maîtrise de l'énergie et développement de l'utilisation des énergies renouvelables, correspondant au total pour deux bénéficiaires,
- **280 €** au titre d'une subvention dans le cadre du dispositif des itinéraires historiques pour la visite de La Redoute Marie-Thérèse le 20 juin 2014.

Collège Maurienne

- **2 495 €** au titre des prestations accessoires pour les logements bénéficiant d'un chauffage individuel (frais d'entretien du système de chauffage inclus),
- **1 872 €** au titre des prestations accessoires pour les logements bénéficiant d'un chauffage collectif.

Collège Saint Joseph

- **400 €** au titre des frais de déplacement dans le cadre du dispositif de découverte professionnelle 3 heures.
- **1 120 € du Centre National du Livre** pour le développement d'un projet thématique au sein de la médiathèque, correspondant à 80 % du projet présenté pour la constitution des fonds suivants :  
14-18, je me souviens – 580 €  
La musique – 540 €

⇒ Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élections professionnelles ont eu lieu le 4 décembre 2014. La composition du Comité Technique commun de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne et du Centre Communal d'Action Sociale s'établit comme suit :

Elus représentants de la CollectivitéTitulaires

Marie-Paule GRANGE  
Jean-Paul MARGUERON  
Pierre-Marie CHARVOZ  
Philippe ROLLET  
Marie-Christine PAVIET

Suppléants

Patricia SONZOGNI  
Lucie DI CANDIDO  
Isabelle BRUN  
Florence ARNOUX LE BRAS  
Catherine HOURNE-RAUBET

Elus représentants du personnelTitulaires

Jérôme OLIVIERI  
Cécile RAVIER  
Michel RUDNICKI  
Roland OTTENIO  
Marie-Line GARETTAZ

Suppléants

Patricia RUFFIER-POUPELLOZ  
Olivier LAMARCHE  
Nadine LALEUVE  
Marie-Thérèse AMEVET  
Martine ALBRIEUX

⇒ Monsieur le Maire ajoute que la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne a reçu le 3<sup>ème</sup> prix des Trophées de la communication 2014 pour son site Internet et l'Espace citoyen, dans la catégorie des villes de 5 000 à 15 000 habitants.

⇒ Il précise que la Ville de Saint-Jean-de-Maurienne n'a pas été retenue dans l'appel à projets « Centres-bourgs ». Aucune notification officielle n'a été reçue. Une information a juste été rendue au Syndicat du Pays de Maurienne qui lui en a fait part lors d'une réunion à la CCCM. Un courrier sera adressé prochainement au Comité centres-bourgs pour leur signaler que leur procédé est un peu cavalier. Ont été retenues en Rhône-Alpes les communes de Largentière (07), Saint Bonnet Le Château (42) et Saint Marcellin (38).

- ⇒ Patricia SONZOGNI fait un récapitulatif du plan propreté qui sera un des thèmes centraux de la journée du personnel du 16 janvier 2014.  
Elle rappelle l'adhésion de la ville à l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine) qui est effective depuis le 23 septembre 2014 (date du conseil municipal).  
Le rôle de l'AVPU est de faire progresser la propreté de la ville et de favoriser la perception positive de cette progression par les citoyens.  
Elle fédère des initiatives collectives pour promouvoir la propreté urbaine. Des mesures ont été prises :
- 1/ La propreté : un enjeu de proximité (installation de nouveaux sanitaires publics accessibles aux personnes en situation de handicap). Cette action est terminée.
  - 2/ La collecte des déchets, en collaboration avec le SIRTOMM (amélioration de l'espace public après la collecte des déchets),
  - 3/ La ville : un espace à protéger :
    - Diminution des dépôts sauvages récurrents - Action engagée.
    - Action contre les tags et affichages sauvages – Action engagée.
  - 4/ Les incivilités : une lutte collective. Lutte contre les pollutions et les nuisances animales (bruit, déjections et sensibilisation des propriétaires d'animaux).
  - 5/ Le développement durable dans la ville. Rassemblement des Saint-Jeannais lors d'une journée « quartiers propres ».
  - 6/ La qualité de l'espace public : un suivi nécessaire. Elaboreur d'indicateur de suivi de la propreté en diagnostiquant les sites récurrents et en s'appuyant sur les attentes des Saint-Jeannais.
  - 7/ Les agents municipaux : une communauté en action. Reconnaissance et valorisation du travail des agents – Action engagée.
- Au mois de janvier 2015 sera mis en place un groupe de travail concernant la grille de relevé des indicateurs de la propreté. Ce groupe de travail comprendra la commission propreté cadre de vie, la commission extramunicipale intergénérationnelle cadre de vie, des agents des services techniques, des élus, des commerçants et des représentants de quartiers.  
Le programme des semi-enterrés 2014 se termine avec les trois points suivants : rue Pierre Mendès France, Rue Jean Hugué, carrefour rue Saint Pierre/rue Jean Hugué. La politique des semi-enterrés se poursuivra sur 2015.
- ⇒ Daniel DA COSTA informe le conseil municipal qu'il a participé au Conseil d'Administration du Lycée Paul Héroult le 24 novembre 2014. Des parents d'élèves, des élèves et des professeurs ont fait une pétition car à compter du 14 décembre 2014, les horaires du TER de la ligne Chambéry/Modane vont changer.  
Le train s'arrêtera en gare de Saint-Jean-de-Maurienne à 17h30 alors que les élèves terminent les cours à 17h25. Ils ne pourront donc plus prendre ce train. La Région Rhône-Alpes a proposé de mettre à disposition 6 cars pour tous les élèves de la vallée.  
Monsieur le Maire précise qu'il a prochainement rendez-vous avec Madame COMBET, Présidente de l'association de défense des usagers de la ligne. Il ajoute qu'une motion pourrait être prise à ce sujet.
- ⇒ Daniel MEINDRE fait part à l'assemblée d'une information importante.  
Il signale que le local appartenant à la Municipalité a permis à La Poste d'assurer certains services à la population. Il remercie tout le personnel qui a accueilli le public durant ces 2 mois.  
Le personnel a été remarquable d'amabilité, d'accueil, de gentillesse en travaillant dans des conditions extrêmement difficiles. Les travaux des locaux de La Poste sont maintenant terminés.  
Daniel MEINDRE précise avoir remarqué qu'il n'y a aucune indication d'accessibilité pour les personnes handicapées, malvoyantes, etc... (pas de panneau indiquant l'accès handicapés et même pas de sonnette pour que le personnel puisse venir ouvrir à une personne en situation de handicap) et qu'il n'y a pas d'accès pour les fauteuils roulants, juste une grosse porte qu'il faut pousser.  
Il se dit profondément choqué et en colère que les instances au plus haut niveau aient pu accorder une telle autorisation à ce service qui accueille beaucoup de personnes âgées et handicapées.
- ⇒ Florence ARNOUX LE BRAS fait part à l'assemblée d'une question qui lui a été posée par des habitants de Saint-Jean-de-Maurienne : où en est-on sur le projet de l'entrée Nord ? (travaux d'aménagement autour de la future gare internationale), quelles sont les dates à retenir pour les travaux de la gare ?  
Jean-Paul MARGUERON précise qu'il a prochainement rendez-vous avec Lyon Turin Ferroviaire pour peaufiner la partie « des canalisations » qui se trouvent sur cette partie.  
Florence ARNOUX LE BRAS ajoute que plusieurs études ont été réalisées et demande laquelle est la bonne. Est-ce qu'il s'agit de la version qui prévoit de faire passer des bus de la rue Gabriel Péri par l'avenue Henri Falcoz, en perpendiculaire, comme le montre le schéma en sa possession ?  
Jean-Paul MARGUERON lui répond que c'est la dernière qui est la bonne mais qu'il n'y a jamais eu d'ouverture sur la rue Gabriel Péri.  
Florence ARNOUX LE BRAS précise que le schéma qu'elle a en sa possession date de juillet 2012.

Elle demande quelle est la dernière étude de référence. Monsieur le Maire lui répond qu'il la lui fera passer. Monsieur le Maire précise qu'il a revu récemment Monsieur le Président de LTF car il semblerait que les travaux vont démarrer sur les 9 kilomètres de galerie définitive en février 2015. Il lui a posé la question du concours d'architecte et du traitement de la gare de Saint-Jean-de-Maurienne, lui a demandé un phasage et la répartition des charges et des coûts sur les voiries concernant le projet. Des rendez-vous sont à ce jour programmés avec LTF et RFF (Réseau Ferré de France) car c'est RFF qui a la maîtrise du tunnel de base sous le Rocheray. Il faut donc voir comment vont s'articuler les deux DUP, les travaux menés par LTF et essayer de travailler en intelligence avec RFF. C'est en effet RFF qui aura la partie tunnel qui va creuser en lieu et place à l'endroit même du terrain de foot ce qui va générer une période provisoire avec des équipements sportifs qui vont être aménagés ou réaménagés.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais été question d'ouvrir à la circulation la rue Gabriel Péri sur l'Avenue Henri Falcoz.

Un projet datant d'avant 2008 avait été fait et dans les premières esquisses il y avait un rond-point sur l'Avenue Henri Falcoz avec le projet de la rue Gabriel Péri qui débouche sur l'Avenue Henri Falcoz.

Un travail a été réalisé depuis, notamment en ce qui concerne l'accès au centre de secours principal. Il faut que la circulation passe par la rue de la Libération et irrigue le centre-ville comme aujourd'hui.

Il y a sur les plans la possibilité qui n'est pas définitive et qui n'a pas été tranchée, d'ouvrir une voie piétonne et vélos qui serait le prolongement de l'avenue verte ou la voie menant à la gare.

Florence ARNOUX LE BRAS demande s'il est toujours prévu dans l'aménagement de l'entrée Nord un téléporté.

Jean-Paul MARGUERON précise qu'il a été étudié qu'un téléporté soit installé dans les années futures lié à l'arrivée du Lyon Turin. Il a été démontré, avec l'étude, qu'il y a une possibilité de construire ce téléporté, mais ce n'est pas à l'ordre du jour à l'heure actuelle.

Florence ARNOUX LE BRAS ajoute que si des aménagements sont faits au niveau de la gare, il n'y aura donc pas de téléporté. Jean-Paul MARGUERON précise qu'il y aura la place d'en mettre un mais que ce n'est pas prévu aujourd'hui.

Florence ARNOUX LE BRAS indique qu'il a été dit dans la presse que ce projet n'était pas seulement une promesse de campagne mais que ça se ferait.

Monsieur le Maire précise que ce projet doit être réfléchi non plus à l'échelle de Saint-Jean-de-Maurienne mais à l'échelle du bassin de vie et que c'est un projet dans les années futures. Le rôle des élus est de s'assurer qu'un téléporté est possible ou pas à tel endroit. Plusieurs hypothèses de tracés ont été présentées en conseil municipal.

Florence ARNOUX LE BRAS demande s'il y aura un travail réalisé en commission sur cette entrée Nord.

Monsieur le Maire lui répond que dès qu'il aura rencontré LTF et RFF et qu'il y aura des plannings prévus, des réunions auront lieu sur ce dossier.

⇒ Monsieur le Maire remercie très sincèrement Jean-Paul MARGUERON et le Lieutenant DUVERNOIS qui ont travaillé à la mise en place de l'exercice incendie qui s'est déroulé en centre-ville le 27 novembre dernier (phase 2 d'un des plans du PCS sur la sécurisation du centre-ville).

A ce jour, deux exercices d'intervention et d'évacuation grandeur nature ont déjà eu lieu. Il reste encore beaucoup de travail notamment sur les greniers, sur la sécurisation de certains points en termes de circulation.

Florence ARNOUX LE BRAS souligne qu'il est important de remercier également Monsieur Hervé BOTTINO qui a beaucoup travaillé sur le PCS.

Monsieur le Maire précise qu'il a déjà remercié Monsieur Hervé BOTTINO de vive voix à plusieurs reprises et qu'il le remercie de nouveau.

Il remercie également Daniel MEINDRE et celles et ceux qui étaient présents lors de cet exercice.

⇒ Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur l'ordre du jour dans le public.

Jeanine GIPPA demande si une commission de sécurité s'est réunie avant l'ouverture des locaux de La Poste. Dans l'affirmative, qu'a-t-elle dit ?

Monsieur le Maire précise que lorsqu'il a demandé s'il y avait des questions sur l'ordre du jour dans le public il s'agissait de questions inscrites à l'ordre du jour. Il s'agit là d'une question diverse.

Monsieur le Maire ne souhaite pas reparler de tout ça. Il y reviendra ultérieurement.

Il estime qu'il est vain d'aller plus loin dans ce débat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.